

Discours de Frans Andriessen devant le Parlement européen (19 novembre 1981)

Légende: Le 19 novembre 1981, Frans Andriessen, membre de la Commission européenne, accueille favorablement les propositions germano-italiennes en faveur de l'union politique européenne.

Source: Bulletin des Communautés européennes. Novembre 1981, n° 11. Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes.

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2012

URL: http://www.cvce.eu/obj/discours_de_frans_andriessen_devant_le_parlement_europeen_19_novembre_1981-fr-f41f31c8-aa2c-4531-989b-11209a7bd8b3.html

Date de dernière mise à jour: 22/10/2012

Discours de Frans Andriessen devant le Parlement européen (19 novembre 1981)

« [...] Nous devons constater que le processus d'intégration européen stagne depuis un temps assez long. L'Europe traverse une crise économique grave et ce qui fait défaut, c'est la force politique qui devrait permettre d'y apporter une solution commune. Les institutions ne semblent pas être à la hauteur de leur tâche et la cause européenne inspire de moins en moins le citoyen. L'Europe souffre d'une anémie politique. Ce qu'il faut, c'est un nouvel élan politique, tant à la tête qu'à la base. La Commission se félicite de ce que cette prise de conscience politique de l'absolue nécessité d'une percée européenne commence à se faire sentir de plus en plus nettement. [...] La Commission considère comme très positif le fait que, dans la foulée, deux gouvernements présentent une initiative commune pour insuffler une vie nouvelle dans le processus d'intégration européenne. C'est la preuve vivante que quelque chose bouge en Europe sur le plan politique.

[...] La Commission européenne a elle aussi apporté sa contribution en fournissant, dans son rapport sur le mandat, les éléments nécessaires au développement d'une politique commune. Outre l'élargissement de la base politique et le renforcement des institutions, ce développement constitue en effet un élément essentiel de toute tentative de percée sur le front européen.

[...] Il est important, aux yeux de la Commission, que l'initiative Genscher-Colombo s'inspire de la finalité politique de la coopération européenne. La Commission estime également important que les Communautés européennes en soient la pierre angulaire.

L'initiative italo-allemande ne procède pas d'un traité. Elle ne procède pas davantage d'un simple élargissement du mécanisme de prise de décision communautaire. En soit, il serait peut-être préférable d'arriver, d'une part, à des accords plus contraignants et, d'autre part, d'apporter un peu plus de clarté au caractère quelque peu hybride de la prise de décision dans l'ensemble des domaines concernés par l'Union européenne. La Commission est néanmoins consciente que ces deux points demandent peut-être un peu plus de temps. En outre, il est parfaitement possible de considérer l'« acte » actuellement proposé comme une première étape dans le processus de construction d'une Union européenne complète.

La Commission se félicite [...] outre de ce que l'initiative italo-allemande vise à renforcer la coopération politique. Elle estime elle aussi que la base politique de la coopération européenne doit être élargie et approfondie. L'Europe doit être en mesure d'assumer ses responsabilités tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Il est par conséquent inévitable — et, partant, souhaitable — d'englober également dans le cadre de la coopération politique européenne la dimension politique de la sécurité européenne.

Sur le plan institutionnel, la Commission constate avec satisfaction que l'on tend, d'une part, vers une prise de décision plus efficace au sein du Conseil, tout en plaidant, d'autre part, pour un renforcement de l'influence du Parlement européen. Ce sont notamment ces deux points qui étaient aussi au centre de la communication de la Commission du mois dernier sur les relations entre les institutions. La Commission se félicite notamment que l'on ait réservé une place importante à un renforcement des procédures de concertation existantes, d'une part, en améliorant la méthode et, d'autre part, en élargissant le champ d'application. La Commission présentera très prochainement des propositions en vue d'aboutir à un nouvel accord interinstitutionnel sur ce point (sous la forme d'une modification de la déclaration commune de 1975). La Commission estime que la meilleure façon de traiter de telles propositions serait de demander, dans un premier temps, à une commission ad hoc, émanation des trois institutions, de se pencher sur elles.

Dans le volet institutionnel, il ne fait aucun doute que des éclaircissements et des modifications sont nécessaires. Ceci vaut certainement pour la définition des tâches du Conseil européen. Il n'est peut-être pas superflu de rappeler une fois encore que, depuis sa création, le Conseil européen se réunit en tant que Conseil de la Communauté européenne et au titre de la coopération politique. A cet égard, la participation institutionnelle de la Commission à ses activités est intégralement assurée. La Commission se félicite bien entendu que l'« acte » vise à une participation intégrale de la Commission dans le cadre de la coopération politique.

La Commission est convaincue qu'il est parfaitement possible d'éliminer du texte certaines ambiguïtés ou d'y apporter certaines précisions. En effet, ce dont il s'agit essentiellement c'est de l'esprit qui a inspiré les auteurs du texte. Et la Commission ne peut avoir aucun doute à ce sujet.

[...] La Commission souhaiterait attirer l'attention sur deux éléments qui doivent servir de base à toute discussion sur les développements à venir. Le développement des institutions doit aller de pair avec celui de la politique commune. L'un ne va pas sans l'autre.

Les institutions de la Communauté sont au centre de tout nouveau progrès vers une Union européenne. Le renforcement de la coopération politique est nécessaire pour mettre plus d'unité dans la conception politique. Si la Communauté veut acquérir une certaine force interne dans son développement, un renforcement parallèle des institutions s'impose. Au fur et à mesure que l'Europe devient politiquement adulte, il faut que le pouvoir de décision des institutions s'accroisse. Maintenant que le débat politique et institutionnel semble s'engager, c'est une vérité qu'il ne faut pas perdre de vue. »